

## L'HOSTEL DE LA VERDATIÈRE

20 mars 2020

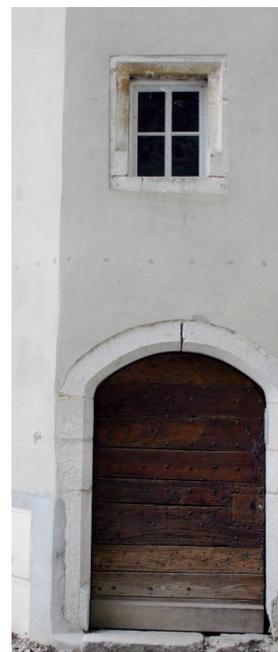
Vers 1600, trois familles Bachod résidaient en permanence, où par intermittence, à Saint-Jean-le-Vieux, appelé encore *Vieu* à cette époque. Emmanuel Philibert et son frère Étienne François, seigneurs de la Verdatière, jouissaient d'une belle demeure dont la façade orientée plein sud donnait sur un jardin d'agrément. Leurs cousins, Claude et son frère Prosper Bachod, se partageaient les logis hérités de leur père, noble Aimé Bachod, adossés au nord. Ils ne firent le partage que le 15 octobre 1604<sup>1</sup>, mais à notre connaissance, il n'existe pas d'archives. L'ensemble de ces propriétés était bordé à l'ouest par la Grande Rue actuelle, et au nord par le grand chemin public menant à Genève, par Jujurieux, Breignes et Mérignat.

### Qu'advint-il de ces trois logis Bachod ?

Les héritiers de noble Claude Bachod, seigneur de Verfey, vendirent tous leurs biens de Saint-Jean-le-Vieux à Adrien du Louvat, seigneur de Champollon, en mars 1628<sup>2</sup>. Ce patrimoine passa ensuite aux Oncieu, puis aux Orset de la Tour qui vendirent en plusieurs lots. Ils possédaient encore le petit bâtiment n°1143 au cadastre de 1826.

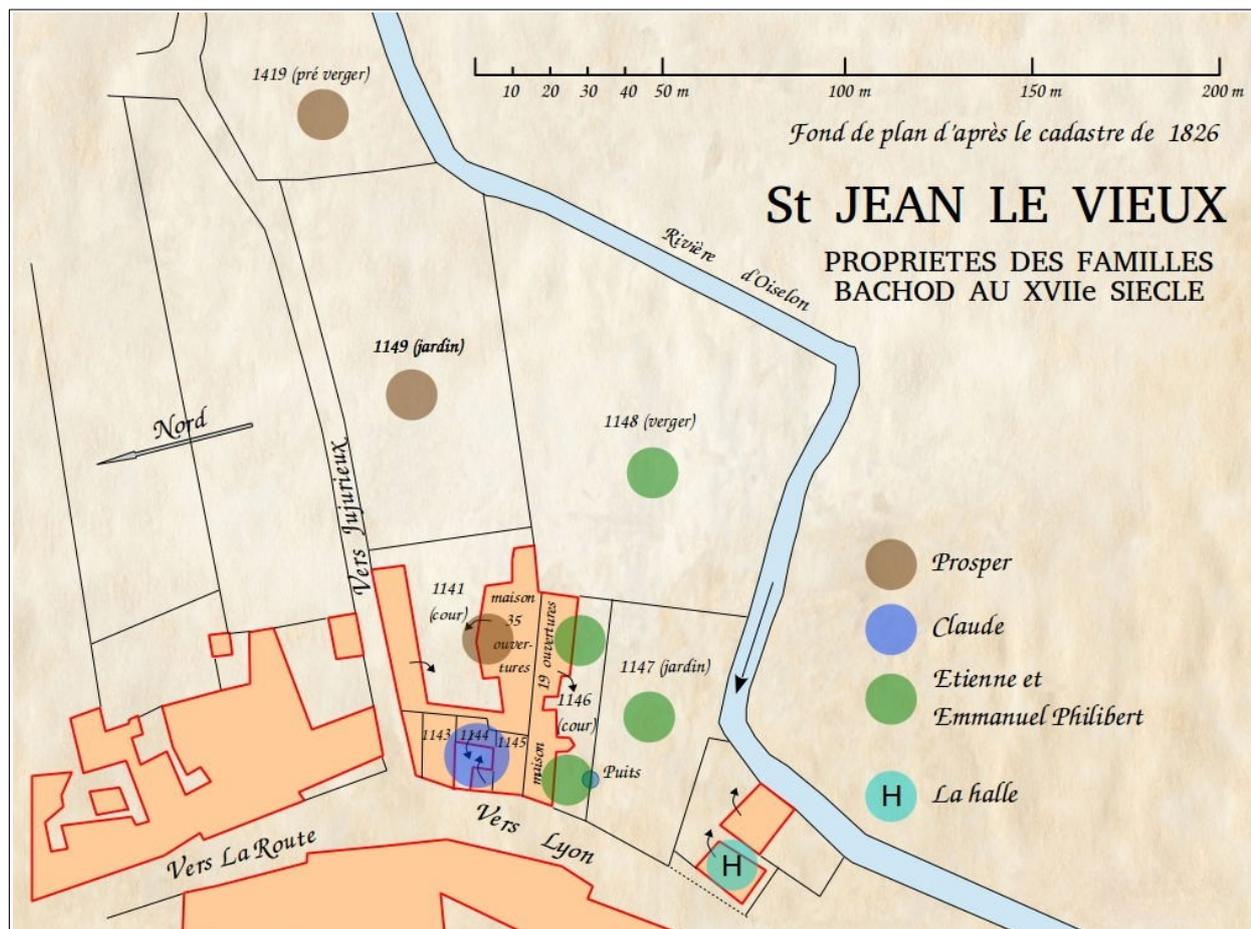
La part de noble Prosper Bachod arriva par héritage à son neveu Jean-Baptiste Bachod, qui la transmit à sa fille Anthelmette, femme de Noble Claude François Galien<sup>3</sup>. Les Galien la conservèrent jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle puis vendirent à Mr Antoine Gabriel Jars : parcelles n°1141 et 1149 de la section B, et 1419 de la section D du cadastre de 1826. Sa fille, Azuline Jars, céda ces parcelles à Eugène Vincent, propriétaire commerçant de Lyon<sup>4</sup>, le 8 avril 1878.

Enfin, la maison des seigneurs de la Verdatière, appelée aussi « Hostel de la Verdatière » puis « Maison de la Verdatière », à cause du titre porté par les illustres propriétaires du fief du même nom situé à Varey, eut également une histoire longue et complexe, passant dans le patrimoine de diverses familles.



*Porte de l'ancienne viorbe qui dessert chacun des niveaux*

- 
- 1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1497, f°62-Confirmation de partage entre les frères Bachod, modification.
  - 2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1517, f°153.
  - 3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°68-1681-Convention entre Mrs Galien et de la Biguerne pour un mur de clôture.
  - 4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 32402, f°53.



## LES POSSESSEURS DU LOGIS DE LA VERDATIÈRE

### Les Bachod, seigneurs de la Verdatière

De l'ancien hôtel particulier de la Verdatière ne subsiste extérieurement que la tour octogonale, appelée *viorte*, dont l'escalier à vis dessert les étages. Sa toiture initialement en pointe a été reconstruite avec un seul pan. À l'intérieur, dont l'accès est strictement privé, on remarque au rez-de-chaussée un large encadrement en pierres moulurées donnant accès à des portes avec jambages et linteaux chanfreinés. Deux larges portes à caissons, avec encadrements de pierres chanfreinées, donnent sur le premier palier. Dans l'ancienne cuisine, se dressent une cheminée monumentale en arc brisé chanfreiné, avec un petit four.

L'ancien hôtel aurait été construit en partie sur un fonds provenant de l'abbaye d'Ambronay. C'est ce que prétendait l'abbé en 1626, lorsqu'il demanda au seigneur de la Verdatière de s'acquitter d'une reconnaissance datée du 12 avril 1497, pour une parcelle de terrain portée au terrier de l'abbaye, provenant de l'ancien prieuré de Saint Cyriaque<sup>5</sup>. Le notaire Jarret, de la Charpine, et Maître Pierre Gobinet, secrétaire du seigneur abbé, affirmaient que le Sieur de la Verdatière en

<sup>5</sup> Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1515, f°167.

détenait *la moitié de la semaille d'une bonne bichette*<sup>6</sup>, sur laquelle était une partie de sa maison, sa cour et ses dépendances, et que l'autre moitié du fonds joignant au nord, était occupée par les héritiers de Claude Bachod. Ils disaient aussi, que le jardin jouxtant au sud de la maison, venait d'un Hugonet Levrat, et que la partie ouest de la maison, composée de dépendances, empiétait sur l'ancien chemin public. Les maisons des Bachod de *Vieu* auraient donc été construites, pour partie au moins, postérieurement à 1497, date de la reconnaissance portée au terrier d'Ambronay.

Le premier juillet 1600, Emmanuel Philibert Bachod disait habiter depuis peu le château de Chenevel. La guerre menée par les Français contre le Duc était terminée. Une de ses dernières missions « savoyardes », fut de prendre part en 1599<sup>7</sup>, à l'organisation du duel entre Charles II de Créquy et dom Philipin, bâtard de Savoie qui se tint dans la prairie faisant face au port de Qui-riou. En 1612, Claude de La Couz, faisait entreposer les produits de la dîme de chanvre du mandement de Varey<sup>8</sup>, dans sa *maison de St Jean de Vieu*. On suppose alors, que le partage n'était pas complètement fait entre cousins.

Dom Étienne François Bachod, sieur de la Verdatière, à son nom et celui de son frère Emmanuel Philibert, donna des travaux à *prix fait*, le 1<sup>er</sup> décembre 1613, à Jean Guy et Claude Frettelat, charpentiers conjoints<sup>9</sup>. La toiture couverte de tuiles creuses, fut complètement refaite. On en profita pour augmenter la pente, selon la même hauteur que celle de leur cousin et voisin Claude Bachod, dans le but de remédier aux fuites qui pourrissaient le bâtiment.

Après le décès de l'abbé survenu le 4 février 1614 à l'âge de 83 ans, Emmanuel Philibert et son frère intègrent la gentilhommière familiale de *St Jean de Vieu*. Pour clore efficacement leur propriété, ils firent reconstruire six toises – soit environ douze mètres de longueur – de muraille de l'enceinte du jardin attenant, côté rue. Ils règlent le montant des travaux en 1616<sup>10</sup>

Des biens qu'il possédait en 1641, Emmanuel Philibert en avait hérité des deux tiers<sup>11</sup>. L'autre tiers indivis, fut acquis par lui de la discussion-vente des biens du Révérend Messire Claude de La Couz et de son frère François, saisis par les créanciers. Au près de la maison et cour attenante, jouxtait le jardin d'environ deux *bichettes de semailles de froment*, et le verger, ou verchère<sup>12</sup>, de deux *seytorées d'homme*, l'ensemble confinant la rivière d'Oisellon à l'est et au sud, la rue publique à l'ouest, et le verger de Noble Prosper Bachod au nord.

À leur retour d'un long séjour fait en Flandres et ailleurs les sieurs de la Verdatière constatèrent que le verger de leur cousin Prosper s'était agrandi sur le leur ! « Qui est mort ou absent, n'a ami ni parent », dit le proverbe. Un nouveau bornage contradictoire, rétablissant chacun dans ses droits<sup>13</sup>, décrit une topographie assez similaire à celle du cadastre de 1826.

6 Soit environ 500 m<sup>2</sup>.

7 Source : lettre contenant *la parole donnée du sieur de la Verdatière au sieur de Créquy*, faite par Samuel Guichenon. *Mémoire sur les manuscrits historiques de Guichenon*, conservés dans la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, lu dans la séance générale de l'Institut historique de janvier 1843.

8 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1503, f°259.

9 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1504, f°478.

10 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1506, f°136.

11 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1526, f°282-Spécification Philibert Emmanuel Bachod de 1641.

12 **Verchère** : Terre attenante à une ferme, enclos. Correspondrait ici à la parcelle n°1148 du cadastre napoléonien.

13 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1521, f°412.

Emmanuel Philibert Bachod n'eut pas de descendant. Voyant la fin de sa vie approcher, il fit donation entre vifs de ses biens à noble Dominique Ruffin, seigneur de la Biguerne, son neveu par alliance habitant Chambéry, avec lequel il entretenait des relations de confiance. En contrepartie de la donation, après la mort de son oncle, Dominique Ruffin avait la charge de payer à chacune de ses nièces, Marie, Catherine, Anne et Sébastienne, filles naturelles d'Etienne François, la somme de cinq cents livres lorsqu'elles viendraient à se marier. C'est ainsi que la maison des seigneurs de la Verdatière à Saint-Jean-le-Vieux, et le fief de la Verdatière à Varey, passèrent aux Ruffin<sup>14</sup>.

## Les Ruffin, seigneurs de la Biguerne

Après la mort du donateur, Dominique Ruffin acensa<sup>15</sup> tous les biens hérités dans la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux. D'abord à Nicolas Calamard, puis le 9 février 1664<sup>16</sup>, à Jean-Baptiste Monin, marchand drapier originaire de l'Abergement de Varey. Celui-ci habitait déjà à Saint-Jean-le-Vieux dans une petite maison qu'il avait fait construire dans l'ancien jardin de la confrérie des Enfants à Marie, accolée au mur d'enceinte sud du jardin de l'hôtel de la Verdatière. Outre l'hôtel, avec grange, cours, jardin, grand et petit vergers, les biens amodiés comprenaient les terres du Bochet, droits de dîmes d'icelles, ses prés et bois joints ; plus la maison de la Verdatière à Varey avec les tines<sup>17</sup> et pressoir, la vigne terre et verger contigus en dépendant, et la part que le seigneur avait aux vignes nouvellement plantées en ses fonds par Étienne Janéaz Truchet et les frères Muthod, et encore un bois de châtaignier *en Fayollaz*. Le Sieur de la Biguerne se réserva toutefois, la salle de l'hôtel de la Verdatière et la chambre qui est vis-à-vis du puits dans la cour, pour ses séjours occasionnels. Le bail fut reconduit périodiquement au sieur Monin jusqu'en 1673.

Dominique Ruffin transmet ses biens à son fils Claude Philibert qui était capitaine de la Ville de Chambéry. Il mourut à son tour en 1679 et son frère Emmanuel Philibert hérita. Les Ruffin préféraient se dire seigneurs de la Biguerne, titre beaucoup plus prestigieux que celui de la Verdatière. Le nouveau propriétaire amodia pour 6 ans tous les biens précités au sieur Vulpin, marchand de la ville de Vienne en Dauphiné, moyennant le prix annuel de 380 livres, et 3 pistoles d'or en étrennes ; paiement annuel en deux termes : un à la fête de Saint Martin, l'autre à la fête de St Jean-Baptiste. Une clause du contrat fait mention d'un pigeonnier à tenir garni par le preneur.

Malheureusement, Emmanuel Philibert hérita aussi des dettes de son frère, notamment 7 106 livres dues à sa veuve Marguerite Bezault, sous forme d'obligation contractée par accord du 9 mai 1679 chez Me Mortier à Bourg-en-Bresse, plus 4 500 livres que lui a adjugé le parlement de Dijon le 11 janvier 1674 contre Philiberte Jacob, femme de Me Damien Montchinet procureur en la Cour de Bresse. Marguerite Bezault apporta cette créance en dot lors de son second mariage, en mai 1680<sup>18</sup> avec Claude Philibert Jayr, *avocat en parlement* à Bourg-en-Bresse, qui bénéficiait de toutes les compétences requises pour récupérer son dû.

---

14 Voir chapitre concernant cette famille.

15 **Acenser** : amodier, louer.

16 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1547, f°40.

17 **Tine** : cuve en bois.

18 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1556, f°171.

Emmanuel Philibert Ruffin, qui semblait encore pouvoir éviter le fiasco, amodia à nouveau ses biens en 1682, pour six années à Claude Antoine Naillod d'Izenave<sup>19</sup>. À titre conservatoire, il fit porter au contrat : « ledit Naillod devra planter six jeunes noyers de bons fruits par an, trois dans le verger de la Verdatière et trois dans le verger de la maison de St Jean le Vieux sans qu'il lui soit permis de couper aucun arbre par le pied »...

Il ne put cependant pas éviter la mise en marche de la procédure de saisie. Ce n'est qu'après la seconde criée de la vente publique aux enchères par *subhastation* qu'il consentit enfin à ce que ses biens et leurs revenus fussent placés en *rétenition* au profit de sa belle-sœur, la damoiselle Bezault, le 16 juin 1683<sup>20</sup>.

Ayant « résisté » jusqu'en 1687, le sieur Ruffin de la Biguerne consentit enfin à la vente. Maître Pierre Baron, avocat à la Cour, Juge ordinaire de Varey et autres lieux, habitant à Vaux, se porta acquéreur. Un premier acte fut signé le 4 mars<sup>21</sup> chez Me Mathieu, puis un second chez Me Gorraty le 8 juillet suivant<sup>22</sup>. Il s'agissait d'une vente par subrogation au bénéfice de Joseph Jourdain, praticien de Loyettes<sup>23</sup>. Le prix de la vente se montait à de 9 200 livres payables entre les mains des créanciers antérieurs du vendeur. Le Sieur de la Biguerne se réserva toutefois le droit de patronage de la chapelle fondée dans l'église paroissiale sous le vocable saint Roch et saint Nicaise. Il remit au Sieur Baron le banc qui se trouvait devant ladite chapelle.

Le 3 juillet 1688<sup>24</sup>, conformément à leurs accords, le Sieur Baron céda la maison à Joseph Jourdain.

*... les bâtiments et pourprix<sup>25</sup> d'iceux qui appartenoient au Sieur de la Biguerne dans le bourg de St Jean le Vieux, consistant en maison haute et basse, lecuirie, cours, jardin et verger, le tout joint et contigu, avec leurs droits, propriété, appartenance et dépendances quelconques, ayant pour confins le cours de la rivière d'Oysel du matin, la rue publique ou le grand chemin tendant de Lion à Geneve du soir, le mesme cours d'Oysel, avec la place de la hâle, et la maison de Me Jean-Baptiste Monin du vent, la maison du seigneur Président d'Oncieu, et celle de Noble Claude François Gallien, verger et appartenance d'iceluy, le tout de bise, sauf les autres meilleurs confins.*

Le 11 août 1688, le sieur Jourdain fit dresser par Me Mathieu un acte d'état de son acquisition par l'architecte Gaspard Teste d'Ambérieu et le charpentier Jean Gojon de Saint-Jérôme<sup>26</sup> :

---

19 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°127.

20 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1576, f°140.

21 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1599, f°44.

22 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1579, f°70.

23 Joseph Jourdain naquit à Loyettes le 25 juillet 1663 où son père Claude (~1612-1692), marié à Odette Dholeconte, était Capitaine Châtelain. Il acquit le titre d'écuyer, et la charge de conseiller du roi, garde des sceaux en la chancellerie et présidial de Bourg par lettres patentes de Louis XIV du 9 mai 1693. Il mourut à Saint-Jean le Vieux en 1725.

24 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1558, f°294.

25 **Pourpris** : propriété close de murs.

26 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1599, f°122.

« ... Premièrement ledit Maître Teste a rapporté qu'il faut faire le seuil du portail du côté de la rue et deux boutte-roues et un pavey<sup>27</sup> devant ledit portail du costé de la rue et qu'il faut élever la muraille à costé du portail qui servira pour appuyer la muraille de ladite maison, et il faut que l'élévation soit de cinq pieds ; et qu'il faut faire une engive<sup>28</sup> à ladite muraille de ladite maison du costé du vent de la longueur de dix-sept pieds et de sortie deux pieds et demi sur vingt-quatre pieds d'auheur, le tout pour soutenir ladite muraille qui est sur le point de tomber et qu'il est nécessaire d'oster une porte de bois qui entre à la cave et en mettre une en place une de pierre pour le soutient de la muraille mitoyenne des deux caves, et reposer une porte en ladite muraille qui s'en va tomber, y faire des murailles neuves de la largeur de cinq pied et de l'autre de seize pieds, et qu'il faut refaire à la croisée du costé du soir deux montants, ceux qui y sont ne pouvant servir, et recarronner<sup>29</sup> les quatre chambres du second étage et celle du soir qui est sur la rue, il la faut carronner tout à neuf attendu qu'il n'y a qu'un simple plancher des aix<sup>30</sup> en sappin, et replastrir en plusieurs endroits desdites quatre chambres, et les reblanchir. Et qu'il est nécessaire de rencailler<sup>31</sup> la muraille mitoyenne avec Monsieur Gallien qui est tout le long des galeries pour aller aux lieux communs, comme aussi le lavoir qui est au-dessous lesdites galeries. Et quant à la cuisine il faut la recarronner à neuf et la replastrir. Pour ce qui est de l'écurie, il faut refaire à neuf la muraille du costé du vent de seize pieds de longueur et vingt-cinq pieds de hauteur, et du côté du matin aussi à neuf de vingt pieds d'auheur et huit pieds de largeur. Et la muraille du jardin du côté du vent, il la faut refaire à neuf de la longueur de trente-deux pieds, et que les murailles de l'enclos de ladite maison, jardin et verger, ont besoin d'être couvertes de lozes ou à thuiiles, et en plusieurs endroits être rencaillée. Toutes lesquelles réparations ledit Me Teste affirme être très nécessaires. Et pour ce qui est de la charpente ledit Maître Gojon a déclaré et affirmé qu'il y a vingt et une portes et fenestres qu'il faut refaire tout à neuf lesquelles ne peuvent aucunement servir. Tous les planchers ont besoin d'être refaits tout à neuf à la réserve de celui de dessus la salle et celui au-dessus qui peuvent encore servir, comme aussi celui de dessus la cave du côté du soir qu'est assez bon, Et que des autres planchers il y aura encore quelques pièces qui pourront servir. Et quant au couvert, tant de ladite maison que granges, il les faut refaire tout à neuf à la réserve qu'il y aura quelques pièces qui pourront aussi servir et qu'il faut bien environ quatre milliers de thuiiles pour ledit couvert, et pour lesdites portes et fenestres il manque bien le tiers de la ferrure qui est nécessaire. »

Les réparations nécessaires étaient si considérables, que huit ans plus tard, l'état de la maison n'avait guère changé. Celles de l'écurie et de la muraille sud seulement, furent réalisées courant 1689<sup>32</sup> par Honnête Benoît Pignon, maître maçon de Dalivoy, pour le prix de 72 livres.

27 **Pavey** : pavement.

28 **Engive** : c'était un haut contrefort pour empêcher la poussée extérieure d'une voûte ou d'un mur. Voir annales de la Société d'Émulation de l'Ain, 1893.

29 **Recarronner** : refaire le carrelage de briques à neuf.

30 **Aix** : planches.

31 **Rencailler** : boucher des trous.

32 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1599, f°160.

Entre temps, par suite d'un procès intenté devant la Cour de Bourgogne par Anthelme Ruffin, fille de Dominique, les ventes précédentes furent annulées, car tous les biens d'Emmanuel Philibert Ruffin, situés au mandement de Varey, furent à nouveau mis en vente aux enchères. L'ensemble fut adjugé à Gaspard de Beaurepaire, seigneur de Varey. Le fief et ses vignes semblaient l'intéresser davantage que l'hôtel de Saint-Jean-le-Vieux. Il découvrit un peu tard que le tout était dans un état de décrépitude absolue, et que le prix payé était particulièrement excessif. Il fit dresser une estimation des travaux de remise en état le 22 août 1696<sup>33</sup>. La façade de la « maison de Saint-Jean-le-Vieux » gâtait toujours dangereusement d'un pied de fruit, dans sa partie comprise entre la tour de l'escalier à vis et la rue. L'estimation générale des travaux à entreprendre, tant pour Varey que pour Saint-Jean-le-Vieux, se chiffra à 690 livres. Beaurepaire conserva le fief, mais se sépara finalement de l'hôtel de la Verdatière.

### Les Brunet et Bergier

En 1706, la propriété appartenait à François Brunet (†~1709), ancien procureur fiscal de Varey, notaire royal depuis 1692<sup>34</sup>. Il décède vers 1709. Son fils Pierre en hérite, puis sa soeur Marie-Josèphe en 1719. Elle s'était mariée le 16 juin 1711 à François Bergier, notaire à St Maurice de Rémens, qui décéda âgé de 55 ans, le 12 avril 1728. La veuve Bergier *ascence* alors sa maison de Saint-Jean-le-Vieux pour six années, moyennant 150 livres par an, à Joseph Gravand et à Christine Bollache sa femme, marchands résidant déjà au dit lieu<sup>35</sup> :

*... Scavoir, la maison, cour, ecurie, jardin buissonnier, treille en charpenterie<sup>36</sup>, de meme que les vergiers, le tout joint et contigû ainsy, et comme le tout se compose situé à St Jean le Vieux, appelé la Verdatiere, jouxte le tout le grand chemin du soir, la riviere d'Oyselou du matin et partie de vent, et encore à la maison de Sr Claude Monin, maison, jardin, vergier du Sr de la Chaux, et encore à la maison du seigneur d'Oncieu de bize.*

Le montant de la *cense* laisse supposer que l'ensemble a été remis en bon état.

Puis, en 1746, des réparations communes avec la maison mitoyenne du nord-ouest, qui appartenait à cette époque Me Jean Orset originaire d'Hauterive, furent nécessaires<sup>37</sup>. Me Orset en avait hérité de son frère François, successeur du sieur d'Oncieu, qui l'avait acquise des héritiers de Claude Bachod. Maître maçon, charpentier et meunier à la fois, c'est Jean Marin Sibuet qui fit les travaux.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel des anciens seigneurs de la Verdatière était « appelée la maison de la Verdatière », sans risque de confusion avec celle de Varey dont il n'est plus jamais fait mention dans les papiers, sa ruine servant probablement de carrière. La propriété de Saint-Jean-le-Vieux était entourée de murs, et par le cours de l'Oiselou, les bâtiments adossés au nord à ceux de Me Orset et ceux du sieur Gallien, qui possédait un petit appendice foncier saillant dans

33 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1584, f°92.

34 Rôle de taille de 1706, dernière page, Archives départementales de l'Ain, C 680.

35 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1610, f°15 et 28.

36 Treille sur berceau fait de perches de charpente pour procurer de l'ombrage.

37 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1622, f°138.

l'unité foncière du domaine de la maison de la Verdatière. Elle servait jadis à donner de la lumière à une fenêtre éclairant l'écurie de Prosper Bachod. Un accord avait été passé en 1681 entre Claude François Gallien de La Chaux et Emmanuel Philibert Ruffin pour supprimer la vue directe sur le fonds voisin<sup>38</sup>, mais l'enclave, inaccessible par son propriétaire, subsistait. Le docteur en médecine Jacques Ennemond Bergier<sup>39</sup>, représentant sa mère, l'acheta au sieur Gallien le 6 mai 1752, avec la mitoyenneté du mur, pour le prix de 60 livres<sup>40</sup>.

Les locataires des lieux étaient Jacques Bouquet, marchand et aubergiste au village dudit lieu, et sa femme, originaires de Rumilly. Les époux Bouquet renouvelèrent leur bail le 31 août de la même année, pour un montant annuel de 200 livres<sup>41</sup>. La description et l'état de l'ensemble est assez complet :

*... maison située audit St Jean le Vieux appelée la maison de la Verdatiere, consistant aux batimens logeables, escuyrie, place ou sera construite une remise, cours, jardin & verger, le tout attenant, apprtences & dependances – sans en pouvoir rien sous amodier – qui jouxte la riviere d'Oyselou et la maison & jardin faisant une peignerie appartenant a Sr Claude Monin des mattin & vent, la rue publique du soir, les maisons et verger de Messire Francois Galien, escuyer, seigneur de la Chaux, & la maison de Me Jean Orset avocat de bize, sauf leurs autres meilleurs confins, sans si rien retenir ny reserver, que le cabinet haut, place au dessus du poele de ladite maison, au matin d'icelle, qui restera a ladite Dlle Brunet pour en jouir comme elle verra bon estre, sen estant reservée les clefs ...*

*... scavoir dans la cuisine une grande table de bois noyer sur quatre pilliers, de douze pieds & demy de long sur deux et demy de large & l'epaisseur de six pouces, un chenet pesant vingt sept livres, une cremaillere de trois livres à trois branches & cinq boucles, un petit bois de lit de repos en bois noyer, deux marcons<sup>42</sup> dans les caves, bois chesne, qui sont de la longueur de la petite au soir, deux autres mauvais, l'un de huit pieds et l'autre de douze, une armoire en sappin à trois portes grillées de fil de fert, garnies chacunes de leurs ferrures & serrures, une grande chaise bois noyer my usee, une cage à poules de sept pieds de longueur, et une mauvaise cage a cailles dans le suplus desdits batimens qu'ils rendront en mesme sittuation. Et quand à la situation il a ete reconnu qu'il manque un barreau à la fenestre de la petite cave, qu'il ny a point de volets à la partie superieure de la croisée de la sale, qu'il y a des chassis à double dans la chambre haute sur la rue, les uns garnis en papiers en bon estat & les autres vitrés dans lesquels il manque trois carreaux, qu'il manque quatre planches ou aix au plancher superieur de la chambre haute dessus sur la rue, le surplus dudit plancher estant vieux & caduq, qu'a l'etage qui est dessus la chambre au dessus de la cuisine il y a aucun plancher, mais seulement dix chevrons ou souspieds dont la longueur fait celle de toute ladite chambre, qu'il manque une coulisse à une des fe-*

38 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°68.

39 Né en 1720.

40 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1628, f°71.

41 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1628, f°123.

42 Marcon : ou marchon, grosse pièce de bois horizontale qui supporte les tonneaux.

*nestres de la galerie qui conduit à la voliere, & qu'icelle voliere est en estat garnie de ses boullins avec en outre vingt trois paniers my uses pour les nids des pigeons, qu'il ny a ny verroux ny loquets à la porte du cabinet où mange les pigeons, attenante à ladite voliere ; qu'au garandage ou parais, garnissant laditte gallerie allant à la voliere à la partie exterieure il y a une planche dont la moitie inferieure est pourrie, qu'il ny a point de plancher à lescuyrie, mais seulement seize souspieds ou travons qui occupent toute la longueur d'icelle avec trente planches à my usees pour servir a icelluy ; que la creche et le ratellier sont bons et en estat occupant toute la largeur de ladite escuyrie ; que dans le jardin il y a vingt pins, outre neuf gros qui forment un cabinet au coin près la riviere dans lequel il y a en pierre une table octogone de deux pieds de diametre sans pied, quatre poiriers a my vent, huit pruniers, quatre franes de moyennes grosseurs, que lesdits preneurs ne pourront gaster couper elaguer ny deshonnorer ; que les portes du verger & du jardin sont neuves & bonnes, mais sans autres ferrures que leur gons et esparres, que dans icelluy verger, il y a cent vingt cinq pieds d'arbres fruitiers à grand vent, un grand fresne de moyenne grosseur et au coin du mattin, tirant à bize deux pierres taillees de trois pieds d'hauteur sur un pied de largeur soutenue sur une autre pierre, les deux premieres surmontees d'une poutre de huit pieds de largeur sur six pouces de toute carrure, formant lacqueduq pour labrevage dudit verger, et dans la cour un amandier & deux noyers que lesdits Sr Bouquet & sadite femme rendront de mesme, sans les laisser deperir mais au contraire veiller à leur conservation pour les faire profiter autant que faire se pourra pour le maintient du tout & leur conservation dequoy lesdites parties sont convenues & demeurees d'accord ...*

Les Bouquet décédèrent en 1765, chacun à trois mois d'intervalle. Puis le Docteur Jacques Ennemond Bergier propriétaire vint occuper les lieux entre 1875 et 1880<sup>43</sup>. Le docteur avait obtenu son diplôme à la faculté de médecine de Montpellier. Son frère François Gabriel se disait en 1777 écuyer, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien garde du Roy.

La propriété fut ensuite achetée, avec l'aide de conseiller Me Dubreuil, par Mademoiselle Marguerite Michon de Chenavel. La vente qu'elle avait faite de sa seigneurie de Chenavel à Étienne Joseph du Louvat de Champollon en 1790, lui interdisait désormais de demeurer dans son château.

### **Mlle Michon de Chenavel**

La demoiselle cède temporairement plusieurs pièces de son habitation, au corps de la Garde Nationale<sup>44</sup> en novembre 1790<sup>45</sup>. Atteinte de sénilité, Marguerite Michon mourut accidentellement dans des circonstances troubles au domicile de son hébergeur, le 11 février 1806<sup>46</sup> à Crémieu. Sa

43 Le médecin signait des actes de vente ou de conciliation préparés par les notaires Jornet ou Ravier dans son cabinet de Saint-Jean-le-Vieux, où il déclarait demeurer.

44 Source : Délibération du Conseil Municipal de Saint-Jean-le-Vieux du 19 novembre 1790. Voir aussi les notes spécialement dédiées à Marguerite Michon.

45 19 novembre 1790 – « Examen de la demande par la Garde de fourniture d'une guérite, une capote pour la sentinelle, du bois de chauffage, d'éclairage et d'un lit de camp nécessaire au corps de Garde loge dans la maison de la Dlle Michon pour monter la garde. Refus fait par le maire et sursis à monter les gardes, attendu que la Dlle Michon souhaite reprendre la partie qu'elle avait prêtée ».

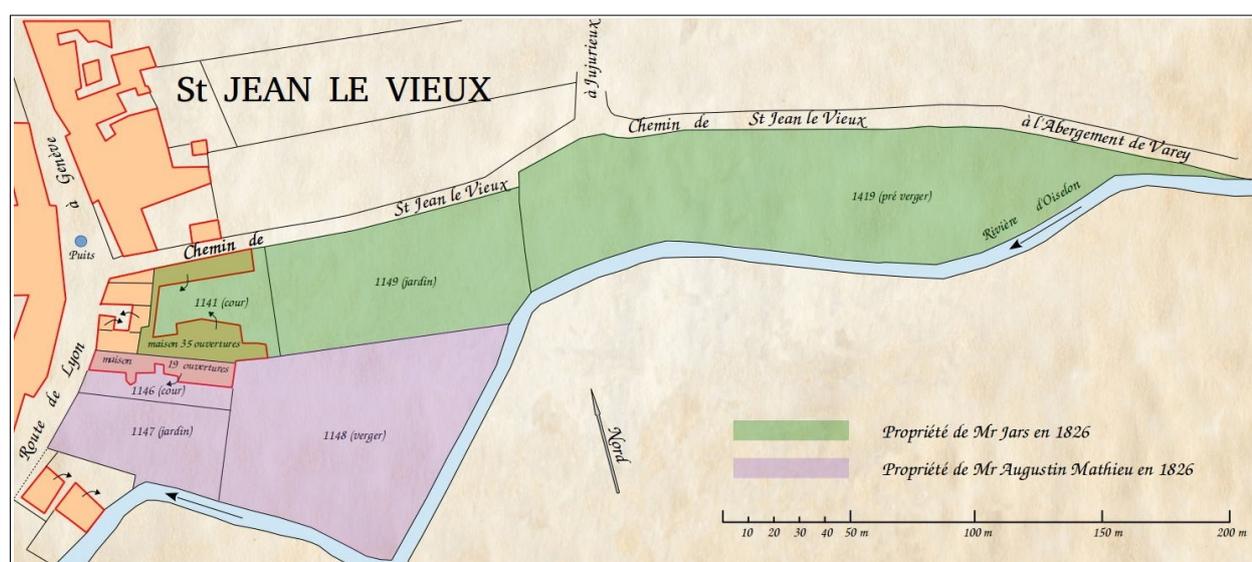
46 Source : acte de décès. Voir également le chapitre qui lui est consacré.

nièce héritière, la demoiselle Michon de Longeville, assigna les héritiers du sieur de Champollon en 1811, espérant voir rescinder la vente de Chenavel. La Cour de Lyon rejeta son pourvoi en 1814 ; l'arrêt fit jurisprudence.

Maître Eppel, notaire à Ambronay, est chargé de la vente de l'ancienne maison de Mademoiselle Michon. L'annonce est publiée dans le Journal de l'Ain le 25 septembre 1814, pour une mise aux enchères le 2 octobre 1814<sup>47</sup>.

## Les Mouton et Mathieu

Le nouveau propriétaire fut Monsieur Zacharie Mouton, chapelier lyonnais, veuf âgé de 63 ans en 1814. Il vint passer sa retraite à Saint-Jean-le-Vieux où il décéda le 7 avril 1820. Sa fille, Jeanne Louise, femme d'Augustin Mathieu, voyageur en chapellerie, recueillit la succession la même année, non sans faire dresser par maître Claude François Baret, notaire au dit lieu, un inventaire<sup>48</sup> du mobilier et des effets laissés par son père.



En 1824, Mr et Mme Mathieu/Mouton hypothèquent la maison et le verger<sup>49</sup>. En 1836, ils échangent l'emplacement qui sert de cour au nord de l'auberge, et qu'ils baillent verbalement depuis dix ans aux Bordet, contre une terre leur appartenant. Il s'agit d'une surface de 300 m<sup>2</sup> confinée au nord par le jardin de Mr et Mme Mathieu Mouton, au midi par les bâtiments des Bordet, au couchant par la rue publique, et au levant en partie par le ruisseau et le jardin de Mr et Mme Mathieu Mouton.

Puis les époux Mathieu/Mouton vendent à Antoine Gabriel Jars en 1848.

## Les Jars

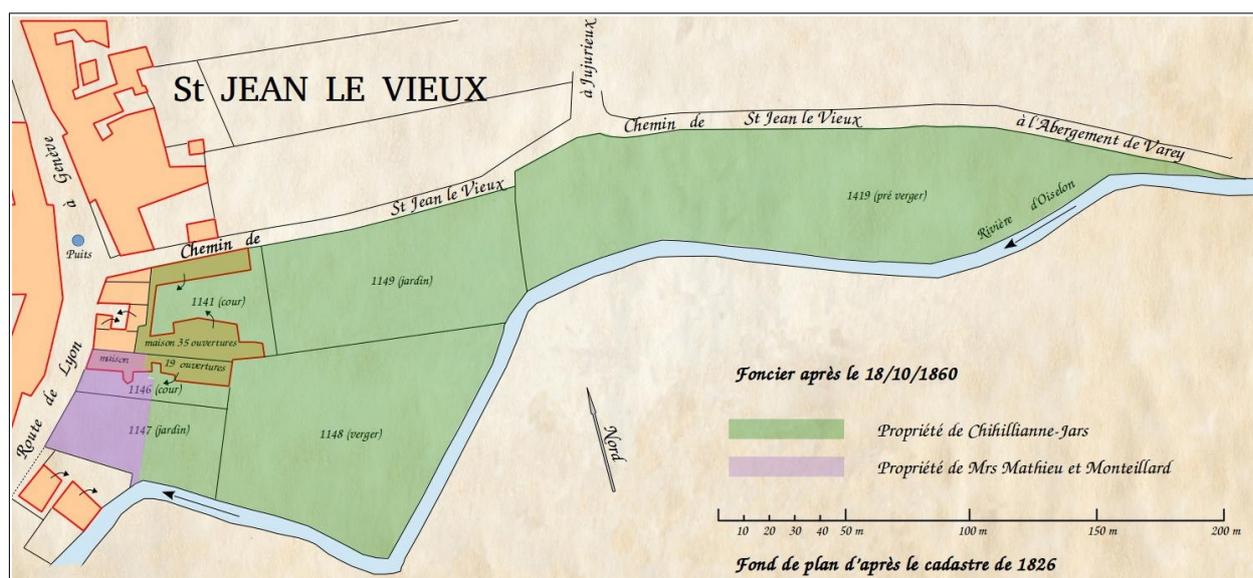
Antoine Gabriel Jars naquit en 1774 d'un minéralogiste lyonnais renommé. Bien que possédant aussi de solides connaissances en minéralogie, il fit carrière dans l'armée. Capitaine du génie en

47 Les minutes de l'étude de Me Eppel n'ont été versées aux Archives départementales qu'à partir de l'année 1816. Cette vente n'est donc pas aux archives publiques.

48 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1715, n°177.

49 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1717, n°118.

1796, il quitta l'armée en 1810 et accéda à la politique. Maire d'Ecully, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur par Louis XVIII en 1815. Quelques mois plus tard il fut nommé maire de Lyon par Napoléon. En 1822, les électeurs du parti libéral le portèrent à la chambre des députés. En 1830, il y fut élu secrétaire. Résidant à Paris, il n'occupa alors sa villégiature de Saint-Jean-le-Vieux qu'occasionnellement pour régler ses affaires foncières. Une de ses deux filles, Azuline, se maria en 1837 à Paris, avec André Pierre Aimé de Chichilianne, receveur des Finances de Grenoble. Antoine Gabriel Jars ne fut pas réélu en 1842 et se retira de la vie publique pour se consacrer à la composition d'un opéra-lyrique, deux opéras-comiques et de nombreux poèmes. Il décéda à son domicile parisien le 16 mars 1857. Sa fille Azuline, sans descendance, s'éteignit à l'âge de 72 ans, le 2 septembre 1882, au château de Montavie, près de Grenoble où elle s'était retirée.



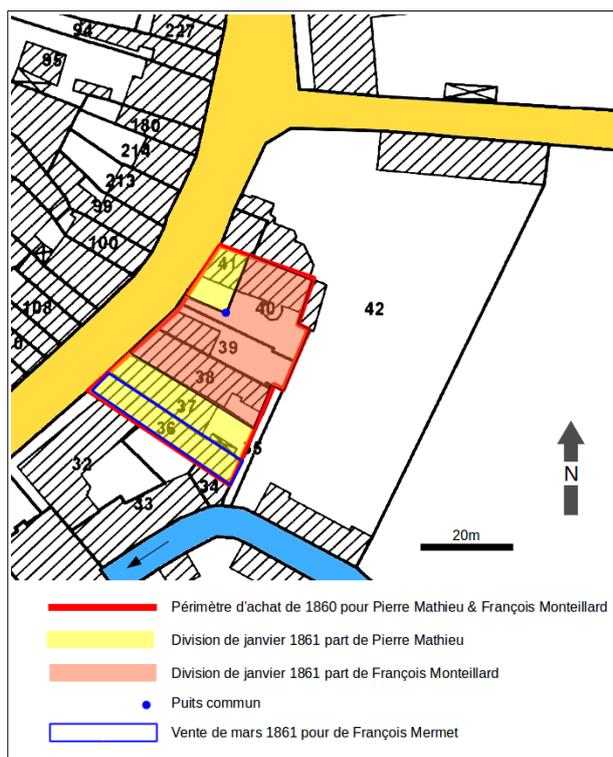
L'achat de leur maison de Saint-Jean-le-Vieux fut signé le 14 février 1848 par-devant Me Bol-lache, notaire audit lieu. L'acte décrit l'objet ainsi : *maison, avec cour, cave, écurie, bâtiments ruraux, jardin verger et clos en dépendant, le tout de 90 ares 10 centiares*, ce qui correspondait aux parcelles n°1146, 1147 et 1148, section B, 4<sup>ème</sup> feuille du cadastre de 1827. Le prix se mon-tait à 24 000 Francs. La propriété était confinée à l'occident par la voie publique ; à l'orient par le ruisseau l'Oiselon ; au midi par les cour et bâtiment de Mme Jeanne Schatz, femme de Fran-çois Mermet, et du sieur Eugène Lythaud ; au nord par maison César Martel Jantin et bâti-ments, jardin, verger et clos appartenant déjà à Mr Jars. En effet, le député avait préalablement acquis les propriétés d'André Galien de la Chaux, ce qui l'avait porté parmi les plus importants propriétaires terriens de la commune. Après la mort de son père, Azuline Jars se sépara du patri-moine de Saint Jean le Vieux en deux phases.

Dès le 18 octobre 1860, les Chichilianne vendirent pour un montant de 10 000 francs la partie ouest des parcelles n°1146 et 1147, à Mrs François Monteillard charron forgeron, et Pierre Ma-thieu maréchal-ferrant, tous deux demeurant à Jujurieux et employés à la manufacture de Mr Bonnet. Le tout se confinait : *au soir par la rue publique ; au midi par remise, cour et dépen-*

*dance de l'hôtel de l'Europe du Sr Lyathaud ; au nord par bâtiment du sieur César Henri Martel-Gentin et de celui réservé à Mme de Chichillianne ; au matin par un hangar et le clos de Mme de Chichillianne, séparé du jardin par un mur de bonne maçonnerie et par une partie de la maison Mathieu aussi réservée à Mme de Chichillianne. Le mur du fond, séparant la cuisine de la salle à manger de la tour, fut élevé jusqu'au toit, au-delà du niveau des greniers, et resta mitoyen. Toutes les ouvertures furent bouchées. Les acquéreurs devaient prendre l'eau à la rivière par la porte pratiquée à l'angle méridional et oriental du jardin.*

Puis le 8 avril 1878, Azuline Jars se sépara complètement de sa propriété en vendant le reste à Eugène Vincent, négociant demeurant à Lyon. C'est également au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que le jardin des anciens seigneurs de la Verdatière fut découpé en trois lots pour y établir des commerces, et leur ancienne maison en deux parties.

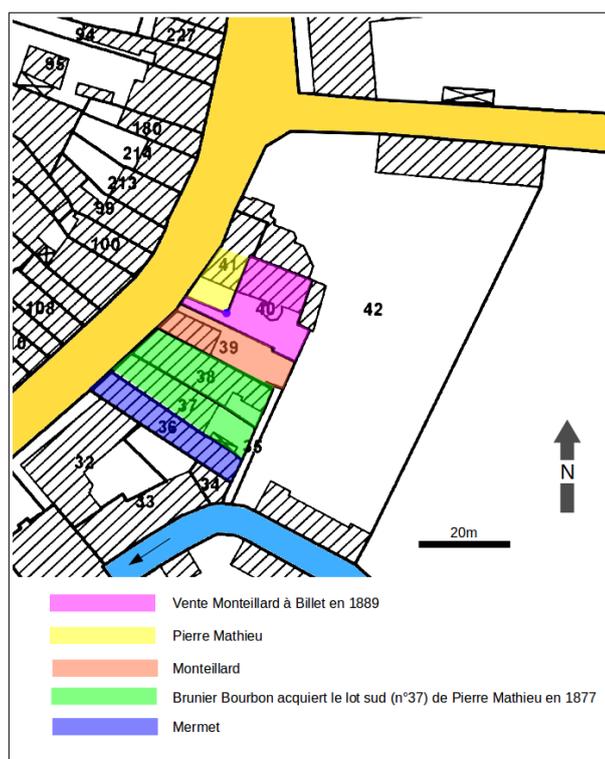
C'est ainsi qu'au bout de trois siècles l'hôtel des seigneurs de la Verdatière et ses dépendances se fondirent totalement dans le paysage urbain du village de Saint-Jean-le-Vieux.



Partage Mathieu-Monteillard-Mermet



Partage Mathieu-Monteillard-Mermet-Brunier-Bourbon



Partage Mathieu-Monteillard-Mermet-Brunier-Bourbon-Billet